



N° AT 26-108

ARRÊTÉ MUNICIPAL
Portant autorisation
« TRAIL DE NUIT »

Commune de POUQUES-LES-EAUX

LE MAIRE DE LA VILLE DE POUQUES LES EAUX,

VU l'article L.131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le Code de la Route notamment les articles R411-8, R417-10, L325-1 et L325-3

VU l'arrêté et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 8^{ème} partie.

VU la demande de Monsieur Daniel KERCOFF, président de l'association « RAID NATURE 58 » à organiser le samedi 12 septembre 2026, une course d'orientation pédestre intitulée « Trail de Nuit ».

Considérant que pour le bon déroulement des épreuves pédestres, qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur les parcours se déroulant sur la commune de Pougues-les-Eaux.

ARRETE

Article 1er : Monsieur Daniel KERCOFF, président de l'association RAID NATURE 58 est autorisé à organiser le **samedi 12 septembre 2026**, une manifestation sportive intitulée « TRAIL DE NUIT » sur la commune de Pougues-les-Eaux. Cette manifestation comporte trois parcours : 22km, 16km et 10km dont les modalités sont les suivantes :

Article 2 : Le **samedi 12 septembre 2026 à partir de 21 h**, débutera les épreuves de trail **10 km, 16 km et 22 km**. Les conditions de circulation des voitures seront modifiées durant les épreuves sur les voies suivantes, cependant les participants devront se soumettre aux règles du Code de la Route en vigueur :

Parcours départ 22 km (sur la commune de Pougues-Les-Eaux) :

- Les Chanternes
- Rue de Bramepain
(Passage sur Chaulgne et Parigny-les-Vaux)
- Route de Priez
(Passage sur Garchizy)
- Rue du Bois Paillard
- Avenue de Paris
- Bellevue
- Rue des Cumines
- Rue du Mont-Givre
- Rue des Charondes
- Rue de Bourgneuf
- Rue du Pré Jacot
- Parc Saint-Léger
- Les Chanternes



Mairie de Pougues les Eaux – 90 Parc Simone Veil

58320 POUQUES LES EAUX

03 86 90 96 00

mairie@ville-pouguesleseaux.fr





Parcours départ 16km (sur la commune de Pougues-Les-Eaux) :

- Rue de Bramepain
(Passage sur Chaulgne et Parigny-les-Vaux)
- Route de Priez
- Rue du Bois Paillard
- Chemin de Prinjean
- Route de Neuilly
- Route de Priez
- Avenue de Paris
- Bellevue
- Rue des Cumines
- Rue du Mont-Givre
- Rue des Charondes
- Rue de Bourgneuf
- Rue du Pré Jacot
- Parc Saint-Léger
- Les Chanternes

Parcours départ 10 km (sur la commune de Pougues-Les-Eaux):

- Rue du Pré Jacot
- Rue de Bourgneuf
- Rue du Docteur Jean Pidoux
- Impasse de Maupertuis
- Chemin de Montfort
- Rue du Bois Paillard
- Rue de Neuilly
- Route de Priez
- Avenue de Paris
- Bellevue
- Rue des Cumines
- Rue du Mont-Givre
- Rue des Charondes
- Rue de Bourgneuf
- Rue du Pré Jacot
- Parc Saint-Léger
- Les Chanternes

Article 3 : Des signaleurs seront placés par les soins des organisateurs pour assurer la circulation, veiller à la sécurité des concurrents, des usagers de la route et des spectateurs tout au long de la manifestation.

Article 4 : L'organisateur s'engage à sensibiliser les participants sur la propreté des sites prévus de ravitaillement.



Mairie de Pougues les Eaux – 90 Parc Simone Veil

58320 POUGUES LES EAUX

03 86 90 96 00

mairie@ville-pouguesleseaux.fr





Article 5 : Monsieur Daniel KERCOFF, président de l'association « RAID NATURE 58 », Madame le Maire de Pougues-les-Eaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise :

- Monsieur le Préfet de la Nièvre
- Monsieur le responsable de l'UTIR de Varennes-Vauzelles
- Monsieur le commandant du SDIS
- Madame la Majore, commandant la brigade territoriale autonome de Gendarmerie de Marzy

Fait et arrêté à Pougues-les-Eaux, 05 Août 2026.

Le 1er Adjoint,


Gilles Bertrand